



## Lettre de mission de la Cellule URGENCE de l'AFPS

### Contexte

En cohérence avec les Statuts de l'AFPS, le fonctionnement de l'Association est notamment assuré par le Conseil d'Administration (Conseil) ainsi que son Bureau, le Comité Scientifique et Technique (CST) et des Cellules créées sur décision du Conseil, de manière pérenne dans le temps (dont une cellule opérationnelle dédiée aux diagnostics d'urgence et une cellule dédiée aux actions et relations extérieures), ou de durée déterminée.

La présente lettre définit les missions et l'organisation de la Cellule URGENCE de l'AFPS.

La lettre a été mise à jour après 8 ans d'existence de la Cellule (2014-2022).

### Missions

La mission de la Cellule Diagnostic d'Urgence (appelée Cellule URGENCE) de l'AFPS a vocation pérenne. Elle répond aux engagements pris au niveau national avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) pour la réalisation, à l'attention des autorités, de diagnostics sur des bâtiments en situation d'urgence post-sismique. Les enjeux de cette mission sont inscrits dans la convention cadre signée en 2014 et font l'objet de convention pluriannuelle d'objectif (29/11/2020 pour une période de 2 ans couvrant 2021 et 2022) ainsi que d'un agrément de sécurité civile (en préparation), l'AFPS fournissant annuellement une justification des actions menées par la Cellule URGENCE au titre de la subvention accordée par la DGSCGC pour le compte du dispositif URGENCE.

La mission confiée à la Cellule URGENCE est principalement de nature opérationnelle. Elle est dédiée à l'animation des missions de l'association relatives à l'anticipation et la gestion de crise et post-crise sismique. La Cellule URGENCE de l'AFPS est l'organe de coordination de l'association pour le développement, le suivi et l'activation du dispositif de diagnostic d'urgence en cas de crise sismique au niveau national. La Cellule URGENCE peut également être sollicitée sur des interventions en dehors du territoire national, et dans le cas de catastrophe naturelle hors séisme.

Cette Cellule est en lien direct avec la DGSCGC en cas de gestion de crise post-sismique.

Sa composition et son fonctionnement sont décrits au sein de procédures URGENCE (notamment la Procédure PR/URG/01 intitulée « Cellule URGENCE de l'AFPS : Composition et modalités de fonctionnement » dont la version applicable est téléchargeable sur le site internet de l'AFPS : <http://www.afps-seisme.org/URGENCE> .

Son action se matérialise par :

- L'élaboration et la mise à jour de la méthode de diagnostic post-sismique des bâtiments, en relation avec l'état de l'art international, en l'adaptant au contexte français si besoin ;
- L'élaboration et la mise à jour des procédures opérationnelles décrivant l'organisation de la cellule, et son implication au sein du dispositif de gestion de crise national ;
- La réalisation de formations dans le cadre de la convention avec la DGSCGC ou d'autres conventions, contrats ou accords de collaboration, ainsi que l'ingénierie de formation associée;
- La tenue et la mise à jour des listes d'inspecteurs habilités ;
- Le développement et le maintien du nombre d'inspecteurs habilités, en s'assurant de leur sélection et formation ;

## Lettre de mission de la Cellule URGENCE de l'AFPS

- D'autres activités récurrentes hors situation de crise (planification et mise en œuvre de l'astreinte AFPS, participation aux exercices de crise, journées nationales, ...);
- Des activités en situation de crise (activation, mobilisation, déploiement des volontaires formés par l'AFPS ...);
- La préparation et le suivi de la convention avec la DGSCGC du Ministère de l'Intérieur, ou tout autre organisme qui pourrait intervenir dans le dispositif;
- La collecte du retour d'expérience international dans le domaine, en développant notamment des échanges et/ou des partenariats avec les pays frontaliers (Association espagnole ACE, etc..) ainsi que les organismes techniques français ou étrangers (BRGM, etc...) impliqués;
- La représentation de l'AFPS au sein de projets nationaux, européens ou internationaux en lien avec le Diagnostic d'Urgence.

Toute évolution de la mission doit faire l'objet d'une décision du Conseil.

### Organisation

L'animation de la Cellule Urgence a été confiée en avril 2022 à **Jacques MARTIN** et **Sylvain POLLET** qui, en application des procédures de cette Cellule, assurent la fonction de coordonnateurs nationaux du dispositif Urgence de l'AFPS.

Ils font suite à :

- Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC et Thierry WINTER (2014-2018)
- Samuel AUCLAIR et Andrei BALGIU (2018-2022)

Ce transfert de responsabilité a été décidé lors du Conseil du 07 avril 2022, pour une mise en place effective en septembre 2022.

Les animateurs de la Cellule URGENCE sont nommés pour 4 ans. De façon exceptionnelle et sur proposition des animateurs, Jacques MARTIN est nommé pour 2 ans en vue d'assurer la continuité de la Cellule lors des changements d'animateur (recouvrement). Ces animateurs rendent compte au Conseil.

Compte tenu du rôle opérationnel joué par la Cellule URGENCE, les animateurs de la Cellule sont invités à assister aux discussions sur la Cellule URGENCE lors des Conseils. Ils restent libres de s'organiser pour participer ou pas en fonction de l'activité de la Cellule. Un membre du Conseil assure la liaison régulière avec la Cellule. Par ailleurs, les documents techniques à vocation publique doivent faire l'objet d'une révision par le CST qui fournit un avis au Conseil, le Conseil décidant de la publication (ou non) des documents.

Les animateurs de la Cellule bénéficient du support du secrétariat de l'AFPS (organisation de l'astreinte, archivage des courriers ayant l'en-tête de l'AFPS, préparation des sessions de formations, etc...) ainsi que du responsable du site internet (mise en ligne des informations). Ils sont invités aux réunions organisées régulièrement par le CAREX pour contribuer aux éléments de Communication de l'AFPS proposés au Conseil. Les animateurs de la Cellule s'engagent à respecter et faire respecter les règles d'engagement financier et de remboursement de frais associés au fonctionnement de la Cellule URGENCE.

Les membres de la cellule URGENCE sont désignés sur proposition des coordonnateurs nationaux du fait de leur participation active au dispositif URGENCE de l'AFPS et de leur expérience en matière de préparation et de gestion de crise. La composition de la Cellule est décrite dans la [procédure Urgence PR/URG/01](#).

Un programme de travail annuel est élaboré par les animateurs de la Cellule URGENCE. Ce programme de travail est soumis au Conseil pour approbation. Ce programme inclut un budget prévisionnel, qui est également validé par le Conseil, au même titre que l'ensemble du budget prévisionnel de l'association.

Le Président du Conseil



Didier COMBESCURE

**Intitulés :**

Conduite de diagnostics bâtementaires d'urgence post-séismes et planification en matière de gestion de crises Sismiques

**Objectifs :**

Mise en place et pérennisation des conditions opérationnelles indispensables pour la conduite du dispositif de diagnostic bâtementaires d'urgence post-séismes.

**Proposition de programme pour 2023 et 2024 :**

- Maintien opérationnel du dispositif (mise à jour et consolidation des procédures et fiches réflexes, poursuite de l'appel à volontaires et moyens humains pour garantir l'efficacité du dispositif, moyens techniques de communication et d'intervention ...).
- Progression des outils et rédaction des fiches d'usage associées (gestion de l'astreinte, outil d'envoi de messages groupés, radios PMR, etc.), gestion des volontaires Urgence.
- Participation à la mise à jour des outils collaboratifs et de communication de l'AFPS (site internet, gestion documentaire, base de données des membres AFPS et des volontaires Urgence, etc...) en étroite collaboration avec le CAREX.
- Proposition d'éléments de communication au CAREX et au Comité éditorial du site Internet et des Newsletters de l'AFPS.
- Finalisation de la demande d'agrément de sécurité civile, et actions associées..
- Formations des inspecteurs d'urgence :
  - Programmation en 2023 puis en 2024 d'une session (par an) de formation initiale d'inspecteurs d'urgence en Métropole et de deux autres sessions (par an) aux Antilles (en Martinique et en Guadeloupe).
  - Programmation, de deux sessions (par an) de recyclage à distance,
  - Evolution permanente de la méthodologie de formation sur les bases des enquêtes de satisfaction post formation
  - Création de nouveau Virtual Tour, en relation avec l'entente Valabre
- Consolidation du vivier de formateurs.
- Sous l'égide de la DGSCGC, poursuite de l'appui au développement d'outils numériques utilisables par la cellule URGENCE et la DGSCGC pour la conduite du dispositif en cas de survenue d'un séisme d'ampleur (en partenariat avec l'Entente Valabre).
- Participation à des exercices : selon opportunités.
- Poursuite de l'appui aux zones de défense et aux préfetures pour la mise en place ou l'actualisation de leur planification de crise « Séisme ».

**Indicateurs :**

- Réunions périodiques de suivi avec la DGSCGC et autres organismes ayant signés un accord de collaboration ou une convention avec l'AFPS sur le dispositif URGENCE
- Actualisation et diffusion des procédures inhérentes au dispositif
- Obtention de l'agrément de sécurité civile
- Validation de la fiche de diagnostic mise à jour suite au retour d'expérience
- Consolidation du nombre de volontaires et mise à jour de l'annuaire
- Participation effective à un exercice externe sous réserve de sollicitation
- REX des exercices que l'AFPS aura montés ou sur lesquels l'AFPS aura été mobilisée
- Organisation effective et évaluation des sessions de formation précitées
- Diffusion des enseignements en lien avec le dispositif Urgence issus de missions post-sismiques AFPS
- Test de prototypes d'outils numériques partagés avec les services de secours, pour la saisie, l'archivage et l'analyse des diagnostics
- Réalisation de fiches d'utilisation des outils mobilisés par le dispositif.